



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES**

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ aux citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, par le soussigné, Régis Girard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité;

QUE le conseil Municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 09 août 2021, le règlement 273-2021 ayant pour objet de décréter les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 13^e jour du mois d'août 2021.

Régis Girard
Directeur général, secrétaire-trésorier par intérim
